

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE GESTION

Séance du 24 novembre 2015

Etaient présents : M. le Doyen VALLAR, C. MAMONTOFF, X. LATOUR, E. MOUIAL, C. ROUX, O. VERNIER, S. BLOT-MACCAGNAN, L. COCHIN, M. DALLOZ, A. GAZANO, C. TERRAZZONI, A. GUESMI, S. VANUXEM, P. LUPPI, P.-E. BRIZIO, B. ASSO, M. OUAKNINE, A. POUJADE, C. JOUATEL, C. MUGNIER, B. CHAMPAGNE, G. MONETTI, H. ABA'A MEGNE

Avaient donné procuration : I. PARACHKEVOVA et M. TELLER à E. MOUIAL, C. COURTIN à L. COCHIN, B. CHARLES-NEVEU à C. VALLAR, D. SCHEIT à C. JOUATEL, C. BINDER à B. CHAMPAGNE

Etaient absents : Y. STRICKLER, P. CHERSTIA, M. GINOUX, J.-M. MATAS, M. ROUX, I. AMADOU TIDJANI, K. BOUHADDANE, S. BEN KHALYL, A. BOUILLEZ

Etaient présents à titre consultatif : A. DELORT, chef scalarité, A. ESCOFFIER, chargée d'orientation et d'insertion professionnelle, J.-M. JANDEAUX, responsable SCD Droit, G.-C. GIORGINI, élu CS et Vice-Doyen aux Relations internationales, M. LA ROCCA, secrétariat communication, P.-M. LE CORRE, directeur du M2 Droit des entreprises en difficulté, T. MARTEU, élu CA, E. MONTAGNON, responsable Sport, J.-B. NICOLAS, directeur adjoint d'UNICEPRO, M. ORTOLANI, directeur de l'ERMES, Ph. RITTER, directeur administratif, C. DHEEDENE, service examens, S. TELLIER, responsable service financier.

Le Doyen ouvre la séance à 9h15 et rappelle l'ordre du jour.

Le Doyen adresse ses félicitations aux enseignants élus ou nommés au Conseil National des Universités : Philippe LUPPI, élu membre suppléant 02 pour le collège Maître de conférences (MCF), Xavier LATOUR, nommé pour le collège Professeur 02, Anne TRESCASES, élue titulaire pour le collège MCF 01, Stéphanie BLOT-MACCAGNAN, élue suppléante pour le collège MCF 03.

Ph. RITTER informe le Conseil de la distinction remise au Doyen par l'Académie des Sciences d'Azerbaïdjan. Lors de son séjour du 17 au 22 novembre dernier à Bakou, lors duquel il est intervenu dans différentes institutions (Centre du Multiculturalisme, Fondation de la Connaissance, Université des Langues, Académie des Sciences), il a été fait "Docteur honoris causa" par l'Institut de Philosophie et du Droit de l'Académie des Sciences, avec le titre de Professeur Honoraire.

Le Doyen souhaite valoriser toutes ces distinctions qui contribuent au rayonnement de l'institution.

1/ Présentation et vote du budget 2016

Le Doyen donne la parole à Ph. RITTER pour la présentation du cadre technique de la nouvelle structure du budget.

Au 1^{er} janvier 2016, les établissements publics vont subir un changement majeur et mettre en œuvre « la réforme GBCP » (Gestion Budgétaire et Comptable Publique). Cette réforme porte sur une révision en profondeur du cadre général qui structure la gestion budgétaire et comptable de l'Etat et de ses opérateurs. Il s'agit du nouveau texte de référence qui remplace le décret RGCP n°62-1587 du 29 décembre 1962. La finalité est d'avoir un meilleur suivi de la dépense publique. La mise en œuvre risque de poser quelques problèmes techniques puisque l'outil informatique utilisé par l'université (SIFAC) n'est pas paramétré pour la GBCP.

Le Doyen commente les différents budgets. On peut noter la baisse de 88 000 € du budget « Fonctionnement UFR Droit » qui correspond à un jeu comptable : la dotation aux

amortissements, jusqu'à présent incluse au budget de la faculté, est prise en charge directement par la direction des affaires financières. La somme est donc la même mais elle n'apparaît plus dans les comptes de l'UFR.

Le budget de l'Institut du Droit de la Paix et du Développement (I.D.P.D) est rattaché à l'UFR Droit et Science Politique (UFR DSP). L'I.D.P.D n'est plus une UFR mais un institut, dont le nouveau directeur est le Professeur J-C. MARTIN, Vice-Président Relations internationales : la gestion financière et la gestion administrative pour une large part, est rattachée à l'UFR DSP, mais il conserve la gestion de ses postes d'enseignants chercheurs. En pratique, la gestion administrative de l'I.D.P.D a été largement redéployée vers les services administratifs de la faculté, avec 3 postes de personnels administratifs en moins. Ph. RITTER salue le travail effectué par le service financier qui a du faire face à un surcroît de travail important.

Pour les heures complémentaires et les primes de responsabilité pédagogique (PRP), le versement budgétaire du central baisse de 17 000 € car l'université a considéré que la faculté allait pouvoir prendre cette somme sur la formation continue.

Ph. RITTER remarque que la somme de 285 362 € allouée par l'université pour 2015 ne permet pas de boucler le budget 2015.

Le budget « vacances administratifs » baisse de 4989 €. Il correspond aux sommes dont la faculté dispose pour employer des vacataires pour la chaîne d'inscription par exemple.

Le Doyen expose le contexte budgétaire contraint de l'université, qui se répercute sur les différentes composantes et explique les réductions de budget.

Le budget des laboratoires est à peu près équivalent à celui de l'année précédente. Le Doyen signale le futur laboratoire de l'I.D.P.D., le Laboratoire de droit international et européen (L.A.D.I.E), fusion du Groupement d'études et de recherches sur les évolutions du droit international et comparé (GEREDIC) et du Centre d'études du droit des organisations européennes (CEDORE).

En ce qui concerne le budget Campus, Ph. RITTER note la difficulté de gestion du budget « Fonctionnement général » 2016, car il s'agira d'une gestion conjointe avec le CRB Patrimoine (centre de responsabilité budgétaire) et rappelle que la visite de la commission de sécurité est prévue en février 2016 et que des investissements seront nécessaires pour être conforme aux mesures sécurité préconisées.

Jeanne-Marie JANDEAUX, responsable du service commun de la documentation (SCD) section Droit, signale que le budget du SCD est à peu près équivalent à 2015.

E. MOUIAL demande s'il y a du nouveau sur la gestion des contrats de professionnalisation. Ph. RITTER présente Madame Aurélie DELORT, notre nouvelle chef de scolarité, qui a une expertise sur les contrats de professionnalisation. Le développement et le suivi de ces contrats est une priorité pour la faculté. Une demande de prise de rendez-vous va être envoyée à tous les directeurs de département pour faire le point.

Le Doyen rappelle qu'un support administratif ASI (assistant ingénieur) avait été demandé pour se charger de la gestion des contrats de professionnalisation. L'université nous l'avait promis mais sans effet.

Le Doyen demande au Conseil de voter le projet de budget 2016.

Cf. annexe : Projet de budget 2016 UFR Droit et Science Politique

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le budget 2016 présenté (en annexe)

2/ Point sur la rentrée solennelle *(pour information)*

Le Doyen remercie chaleureusement celles et ceux qui ont eu à cœur de participer à la rentrée solennelle de la Faculté le 4 novembre. Cette manifestation organisée pour la deuxième année, sous la présidence d'honneur de M. Jacques Toubon, Défenseur des Droits, et en présence de nombreuses personnalités dont les représentants du président du Conseil départemental et du Maire de Nice, ainsi que Madame la Présidente Frédérique Vidal, a été l'occasion de présenter les nouveaux enseignants qui ont rejoint les équipes pédagogiques et scientifiques depuis cette rentrée et de récompenser les meilleurs étudiants. La remise des prix aux trente-trois lauréats, toutes années confondues de la licence au master 2, a été un moment fort. La prise en considération de l'excellence des étudiants est très appréciée par les intéressés et leur famille qui sont venus nombreux. Avec l'aide du Bureau des Etudiants (BDE) avec lequel la faculté travaille depuis de nombreuses années, la rentrée solennelle a rencontré un beau succès et participe au rayonnement de la maison.

X. LATOUR salue également cette belle cérémonie et remercie tous ceux qui se sont impliqués dans la préparation et ceux qui ont pris du temps pour y participer. Les cinq meilleurs lauréats se sont vus proposer un séjour de quinze jours à l'Ecole Supérieure d'Economie (HSE) de Moscou, avec laquelle la faculté est partenaire, pour un séminaire de formation entièrement dispensé en anglais. Ce stage offert par la faculté permettra aux étudiants de perfectionner leurs connaissances en droit international et leur anglais juridique et d'acquérir une belle expérience à l'international.

X. LATOUR indique que la faculté va continuer de faire évoluer la rentrée solennelle. L'Ecole Doctorale DESPEG a voté la semaine dernière la relance du Prix de Thèse. Une réflexion va être menée en lien avec les départements pour déterminer la façon de procéder pour retenir les thèses les plus significatives (comité de lecture...). Dans la préparation de la rentrée solennelle 2016, il faudra intégrer les Prix de Thèse, ainsi que les prix du concours interne de la faculté.

X. LATOUR propose de repasser à un horaire de fin d'après-midi et l'amphithéâtre 202, qui offre un cadre plus adapté que l'amphithéâtre 200, et suggère de neutraliser les cours et TD pour favoriser la présence des enseignants et étudiants à cette cérémonie.

E. MOUIAL remarque que très peu d'étudiants étaient présents, en dehors des lauréats et leur famille, et demande si la date de la rentrée solennelle ne pourrait pas être avancée avant le début des cours, comme le font certaines facultés. Marc DALLOZ suggère de coupler l'événement avec la pré-rentrée.

G. MONETTI, président de la FACE 06, expose les contraintes du BDE impliqué dans le partenariat, pour préparer l'événement pendant l'été. A cette période, les équipes sont mobilisées par la journée d'accueil des étudiants début octobre. Par ailleurs, le chevauchement des plans de communication poserait problème, avec le risque que l'un des deux événements se voit sacrifié. Mais la réflexion peut être menée si la volonté d'avancer la rentrée solennelle est confirmée.

Le Doyen se dit favorable à toutes les propositions qui pourront améliorer cette cérémonie.

3/ Adoption du projet d'ouverture de la double licence philosophie-droit *(pour validation CFVU)*

Le Doyen rappelle les grandes lignes de la double licence philosophie-droit, présentée au Conseil lors de sa séance du 15 décembre 2014. Ce projet porté par Pierre-Yves Quiviger, Professeur de philosophie à l'UFR LASH, directeur du centre de recherche d'histoire des idées, et Xavier Latour, Professeur de droit public, assesseur pédagogie de l'UFR DSP, s'inspire d'une double licence que le Professeur Quiviger a montée et dirigée à l'Université Paris 1 et se base sur un cursus complet

licence 1, 2 et 3 sur la philosophie et le droit. L'ouverture est souhaitée à la rentrée 2016 pour la licence 1.

Il s'agit d'une licence d'excellence permettant aux meilleurs étudiants d'avoir en simultané une licence droit et une licence philosophie avec 80 % des matières de chaque diplôme.

Le Conseil de gestion de l'UFR LASH a voté à l'unanimité le projet d'ouverture de cette double licence la semaine dernière.

Le Doyen donne la parole à X. LATOUR, responsable de la licence, qui rappelle que c'est un projet sur lequel les deux UFR travaillent depuis plusieurs mois. L'essentiel de la gestion de la double licence va être portée par l'UFR DSP. Le projet retient beaucoup l'attention dans les lycées niçois où il y a une véritable demande. Il est envisagé de démarrer avec un effectif de 15-20 étudiants, avec une modalité d'orientation active (pas de sélection mais une réorientation en fonction des dossiers). Les cours retenus sont ceux existants dans les maquettes respectives de licence droit et licence philosophie et ont fait l'objet d'une concertation au sein des départements.

Le coût est donc constant, à l'exception d'un groupe de TD spécifique créé pour faciliter l'organisation. La simulation faite avec les services emplois du temps de l'UFR LASH et l'UFR DSP est concluante.

M. DALLOZ remarque que les enseignements retenus comportent un cours de « Philosophie des sciences » mais pas de « Philosophie du droit », enseignement qui a pourtant existé à la Faculté de Droit et Science politique. X. LATOUR répond que cet enseignement n'apparaît pas dans les maquettes de licence de l'UFR LASH et UFR DSP, mais qu'en effet c'est une piste à creuser lors de l'élaboration du prochain contrat d'accréditation pour pouvoir en tenir compte pour le master.

Le Doyen souligne que le projet a l'appui de la Présidence. Il n'existe pas d'autres formations équivalentes dans le Sud de la France, à part à l'université Lyon 3. Les liens de collaboration entre l'UFR LASH et l'UFR DSP sont déjà opérationnels en matière de recherche, à travers les recherches sur philosophie, droit et numérique menées par le Professeur Quiviger, et nous entrons avec cette double licence dans une dimension pédagogique, ce qui est bénéfique pour le rayonnement des deux UFR et pour l'université.

Cf. annexe : Présentation du projet de création d'un parcours de double licence « Droit et philosophie »

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le projet d'ouverture de la double licence philosophie-droit telle que présentée dans le document joint (ouverture souhaitée : rentrée 2016 pour la licence 1)

4/ Règlement du concours interne de la Faculté

Le projet de rétablir le concours interne de la Faculté a été discuté lors de la séance du Conseil du 7/07/2015. Il s'agit d'un concours du ou de la meilleur(e) étudiant(e) dans les disciplines du droit privé, droit public, de l'histoire du droit et de la science politique, et s'adresse aux étudiants de licence et master. L'élaboration du projet de règlement du concours a mobilisé tous les départements de la Faculté. Il consiste en des épreuves écrites de 5 heures sur les matières identifiées par les quatre départements, avec un niveau de difficulté relevé par rapport aux examens.

Les deux points à déterminer sont la période de programmation des épreuves et le projet de prix pour les lauréats.

La discussion s'instaure. Il est envisagé de profiter de la logistique des examens du second semestre pour programmer les jours nécessaires à la fin de la première session d'examens. C. MUGNIER

suggère la deuxième semaine de mars après les vacances de février, ce qui permettra aux étudiants de se préparer.

En ce qui concerne la façon de valoriser les étudiants qui vont réussir le concours, X. LATOUR soumet au Conseil l'idée de les dispenser des droits d'inscription pour l'année suivante, en plus des prix obtenus par le BDE. Cela a été discuté avec Mme Sophie RAISIN, VP CFVU et Ph. RITTER, et est techniquement réalisable.

G. MONETTI doute de l'attractivité de la dispense des droits d'inscription et propose d'offrir des stages dans des cabinets d'avocats prestigieux à Paris.

Pour E. MOUIAL, il s'agit de décerner un prix, le prix de la Faculté de Droit et Science politique, et non de décrocher un stage.

Le Doyen note que, pour lui, la symbolique forte de la réussite du concours suffit, le titre du lauréat se suffit à lui-même. Il ne doit pas y avoir d'excès ou de « marchandisation » dans les prix.

Le Doyen propose de voter sur le principe du concours de faculté tel qu'il est présenté dans le projet de règlement (sous réserve des modifications apportées par le département de droit privé) et sur la période proposée pour l'organisation des épreuves : fin de la première session d'examens du second semestre.

Cf. annexe : Règlement du concours interne de la Faculté de Droit et Science politique

1^{er} vote : Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le projet du concours (sous réserve des modifications apportées par le département droit privé) et la période proposée pour l'organisation des épreuves fixée fin de la première session d'examens du second semestre

G. MONETTI suggère de modifier la période et propose de programmer les épreuves du concours avant la rentrée universitaire, sur le programme de l'année précédente.

Le Doyen propose au Conseil de voter une nouvelle fois sur la période de programmation des épreuves du concours.

2^{ème} vote : 2 abstentions

27 Pour

Le Conseil approuve à la majorité la période proposée pour l'organisation des épreuves fixée avant la rentrée universitaire

5/ Modification de régime pédagogique et maquette

(pour validation CFVU)

5.1. Demande de modification des régimes pédagogiques de licence 1, 2 et 3, pour l'année universitaire 2016-2017

Dans un souci d'harmonisation de la durée des épreuves écrites des matières à TD en licence, à la demande d'un certain nombre d'enseignants et d'étudiants, et après consultation des différents départements, il apparaît globalement :

- qu'il existe un consensus pour fixer systématiquement à 3 heures les écrits en licence 1 semestre 2, licence 2 et licence 3
- qu'une épreuve de 2 heures en licence 1 semestre 1 permettrait d'insister sur la méthodologie tout en allégeant un peu la charge de correction.

La refonte de la maquette dans la perspective du prochain contrat offrira l'occasion de dresser le bilan de ces modifications.

Le Doyen propose au Conseil de voter sur la demande de modification de la durée des épreuves écrites en licence.

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité la demande de modification de la durée des épreuves écrites des matières à TD en licence :

- Fixation à 2h des écrits en licence 1 semestre 1

- Fixation à 3h des écrits en licence 1 semestre 2, licence 2 et licence 3

5.2. Demande de modification de la maquette du Master 2 Droit des entreprises en difficulté, pour l'année universitaire 2016-2017

M. le Professeur Pierre-Michel LE CORRE, responsable du Master 2 Droit des entreprises en difficulté, présente sa demande de transformation du Master 2 Droit des entreprises en difficulté en Master 2 Administration et liquidation des entreprises en difficulté, afin de se conformer au cadre exigé par la loi Macron du 6 août 2015 qui a créé ce diplôme.

Cf. annexe : Présentation de la demande d'ouverture du Master 2 Administration et liquidation des entreprises en difficulté.

La date projetée d'ouverture de la formation est septembre 2016. Il y a urgence à l'ouverture de ce diplôme, afin que d'autres universités ne s'installent avant Nice dans ce créneau qui sera, par la force des choses, très recherché.

J.B. NICOLAS rappelle, concernant le financement du diplôme, que la politique tarifaire relève de la composante et l'UFR peut augmenter les droits spécifiques de formation continue.

Le Doyen souligne que ce master 2 a toujours été une des spécialités majeures de Nice.

G.C. GIORGINI remarque que le taux d'insertion à l'issue de ce master 2 est l'un des plus élevés de notre Faculté.

Le Doyen demande au Conseil de voter sur la demande de transformation du Master 2 Droit des entreprises en difficulté en Master 2 Administration et liquidation des entreprises en difficulté, selon les dispositions présentées dans le document joint.

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité la demande de transformation du Master 2 Droit des entreprises en difficulté en Master 2 Administration et liquidation des entreprises en difficulté

6/ Plagiat des cours sur le site « mon amphi.com » (pour information)

Le Doyen donne la parole à X. LATOUR, qui l'a représenté lors de la dernière Conférence des Doyens, lors de laquelle les Doyens ont été alertés sur le fonctionnement de ce site.

Ce site de partage de cours gratuit en ligne fournit les prises de notes remises par les étudiants, en accès libre, référencées sous le nom de l'enseignant responsable du cours, avec le rattachement de la Faculté et de l'Université. La diffusion des cours est gratuite, le site fonctionne grâce à la publicité. G. MONETTI fait remarquer que l'un des financeurs du site est une mutuelle étudiante.

La conférence des Doyens a essayé de voir ce qu'il était possible de faire contre ce site. Les administrateurs du site se défendent en expliquant que ce n'est pas de l'exploitation du cours car ils

ne font qu'utiliser des notes de cours.

Des actions sont possibles. A titre individuel, il peut être conseillé aux enseignants de se manifester auprès du site pour leur demander de retirer les notes de cours (voir avec les enseignants spécialistes de la propriété intellectuelle si l'on peut s'appuyer sur l'atteinte à l'image par exemple) et demander à la CNIL de contraindre les sites à déréférencer les cours, voire engager une action plus contraignante.

Pour sa part, la conférence des doyens de droit engage des actions au nom de l'institution.

Par ailleurs, un point a été particulièrement souligné, celui d'alerter nos étudiants en amphithéâtre et particulièrement les étudiants de première année, pour leur signaler qu'ils se rendent complice d'une action répréhensible. Des procédures disciplinaires ont été enclenchées dans certaines facultés contre des étudiants.

Dans un ordre d'idée différent mais remettant aussi en cause l'image des enseignants, M. DALLOZ fait remarquer qu'il existe une page Facebook « Bordel de droit » où apparaissent des commentaires sur certains enseignants.

X. LATOUR mentionne la réforme en cours discutée lors de la Conférence des Doyens : l'évolution de l'examen d'entrée au CRFPA.

La conférence des Doyens est très préoccupée par l'évolution de l'examen d'entrée au CRFPA qui passerait à une configuration d'examen national. Les enjeux sont très importants pour les étudiants et les facultés puisqu'un examen national serait plus ou moins maîtrisé par la profession et nous serions, dans les versions plus pessimistes, les prestataires de service des avocats.

La configuration examen national serait à l'avantage des gros centres de préparation et notre IEJ serait fragilisé, et au-delà de l'IEJ ce serait nos masters qui pourraient être fragilisés.

Le Doyen note que cette réforme s'appuie sur le constat d'une rupture d'égalité entre les IEJ, certains sont sévères d'autres moins. Les droits d'inscriptions IEJ correspondent pour notre faculté à 100 000 € environ, cette réforme qui pourrait entraîner la perte de ces droits est une perspective peu réjouissante.

7/ La place du sport dans l'emploi du temps (pour validation CFVU)

Le Doyen donne la parole à M. Eric MONTAGNON, responsable Sport, qui présente la situation actuelle.

Le sport est proposé aux étudiants dans le cadre universitaire suivant plusieurs approches :

- pratique libre dans le cadre du SUAPS ou compétitive via la FFSportU
- bonus sport facultatif incitant à une pratique régulière (le bonus Sport est intégré dans les formations de la Faculté de Droit et Science politique depuis 1992)
- UEL avec notation pédagogique (ne pouvant pas être cumulée avec le bonus)

Le constat fait est la chute du nombre de cartes bonus sport depuis la minoration de la valeur du bonus en 2014 (décision d'harmonisation au sein de l'université : la bonification est passée de 0.5 points à 0.25 points) et du problème de la pratique sportive en UEL, en inadéquation avec l'emploi du temps étudiant.

Les propositions sont les suivantes :

- intégrer une plage horaire sport dans l'emploi du temps étudiant (niveau L2/L3), permettant aux étudiants présents sur le campus de concilier pratique sportive et enseignements fondamentaux.

- redéfinir un bonus sport spécifique à la Faculté de Droit et Science politique, basé sur une revalorisation incitative de la bonification. Cette spécificité peut reposer sur les nombreux concours proposés aux étudiants de droit et science politique dans lesquels les épreuves physiques obligatoires ou facultatives sont présentes (concours de la fonction publique territoriale, d'Etat, hospitalière...)

La discussion s'instaure. E. MONTAGNON précise que la stratégie serait de libérer une plage horaire dans la journée, encadrée par des cours fondamentaux, pour inciter les étudiants à faire une pratique sportive sur le campus.

C. JOUATEL mentionne la densité des emplois du temps de licence. Dans la configuration présentée, les cours supprimés en journée pour libérer une plage horaire devront être programmés en soirée ou le samedi matin.

Le Doyen fait le parallèle avec les difficultés liées à l'organisation des épreuves d'UEL et les galops d'essai qui se chevauchent et rappelle qu'il y a quelques années le vendredi après-midi était réservé aux UEL, ce qui n'est plus le cas, d'où les problèmes de chevauchement.

Pour X. LATOUR, il peut y avoir une approche parallèle entre le sport et l'UEL. Des remarques ont été faites par les professionnels lors du conseil de perfectionnement de la licence sur le nombre important de matières enseignées en licence. Dans la perspective du prochain contrat d'accréditation, on va devoir se poser plusieurs questions : faut-il simplifier les maquettes de L1, L2, L3, réduire le nombre de matières proposées quitte à augmenter le volume horaire des enseignements fondamentaux, ce qui donnera une marge de manœuvre un peu plus grande sur l'organisation de l'emploi du temps. La place du sport et de l'UEL pourra alors être réétudiée. Il faudra mener une réflexion concernant la pérennité des UEL. Il semble qu'il y ait une rupture d'égalité considérable selon les UEL, les notes sont parfois très sévères ou excessivement généreuses et l'offre est très variée, alors que les étudiants auraient besoin de se centrer sur le droit et de consolider les fondamentaux. Le débat est ouvert.

Ph. RITTER remarque que 130 étudiants (L2/L3) ne sont pas inscrits en UEL, en raison des chevauchements des emplois du temps. Certains étudiants font le choix de ne pas s'inscrire.

A.GAZANO propose de réfléchir à une licence 3 plus généraliste, comprenant des cours fondamentaux de droit privé et droit public. X. LATOUR indique que la consultation sur ce sujet est lancée. Les départements vont prochainement faire le retour pour savoir si la réflexion se porte sur une licence qui redeviendrait généraliste avec une spécialisation par TD ou une licence par parcours.

C. TERRAZZONI note l'importance d'intégrer le sport comme un des éléments de notre formation. Un certain nombre de nos étudiants sont amenés à passer des concours administratifs et vont être confrontés à des épreuves sportives, certaines obligatoires d'autres facultatives.

E. MOUIAL remarque que vouloir adapter les emplois du temps, en libérant une plage horaire à l'intérieur de l'emploi du temps, pour inciter les étudiants à pratiquer du sport n'est pas une bonne stratégie. Les étudiants non motivés n'iront pas.

Le Doyen indique que toutes ces questions pourront faire l'objet d'une réflexion lors de la refonte de l'offre de formation pour 2017.

E. MONTAGNON demande au Conseil s'il peut se prononcer sur l'augmentation du bonus Sport.

Le Doyen demande au Conseil de voter sur le principe de l'augmentation du nombre de points de bonification du bonus Sport, de 0.25 points à 0.5 points, nombre de points maximum qui s'ajoute à la moyenne semestrielle, dans toutes les formations, pour l'année universitaire 2016-2017.

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité la demande d'augmentation du bonus Sport à 0.5 points pour l'année universitaire 2016-2017.

8/ Questions diverses

8.1. Point sur les relations internationales, par G.-C. GIORGINI, Vice-Doyen Relations internationales

Un nouvel accord avec l'ARENAP est désormais en œuvre, nous allons accueillir la première étudiante au second semestre.

L'accord avec l'université du peuple du Sud-Ouest chinois (SWUPL), noté prioritaire par l'université, va être signé après une phase de négociation plus longue que nous pensions. La délégation chinoise va venir à Nice mi-décembre pour la signature.

G.-C. GIORGINI salue le travail de M. PELTIER, grâce à qui la faculté a enfin abouti à un accord sur les termes d'un partenariat avec l'université de Saint-John à New York, ce qui est d'autant plus remarquable qu'il est très difficile de négocier des accords d'échanges enseignants et échanges étudiants avec les universités anglo-saxonnes, qui sont guidées avant tout par l'appât du lucre et là nous avons négocié un accord favorable.

B. ASSO, représentant du Conseil départemental, fait part au Conseil de la signature vendredi de la Ville de Nice avec l'Académie des Sciences de Russie, pour l'installation d'une antenne de l'Académie des Sciences de Russie à Nice. C'est la première fois que l'Académie sort de ses murs pour venir à l'étranger. A partir de l'installation de l'académie, il y aura une relation privilégiée avec l'université. L'objectif étant de créer dans la plaine du Var un incubateur franco-russe.

Le Doyen rappelle les différents partenaires russes de la Faculté de Droit et Science politique : HSE, RUDN, l'ARENAP et l'Académie des Sciences.

8.2. Expérimentation mise en place concernant l'organisation des examens

Ph. RITTER fait part au Conseil de l'expérimentation mise en place cette année concernant les examens : les épreuves écrites de licence se dérouleront dans le gymnase mis à disposition par le SUAPS, pendant 3 jours.

8.3. Lettre ouverte de la Présidente

G. MONETTI souhaite s'exprimer sur le climat d'inquiétude qui règne sur les campus depuis les attentats du 13 novembre à Paris, et renvoie à la lettre ouverte de la Présidente. Il apporte les précisions sur les dispositifs prévus d'information et d'aide aux étudiants : une cellule d'accueil pour les étudiants assurée par les assistantes sociales, des conférences-débat et une campagne de prévention.

Le Doyen indique que les composantes n'ont pas encore été informées de ces dispositions.

Le Doyen adresse ses remerciements, au nom de l'institution, aux étudiants de Master 2 pour le dépôt de gerbe en Salle des Pas Perdus, en hommage aux victimes.

Ph. RITTER informe le Conseil qu'un agent de sécurité a été engagé pour renforcer les contrôles à l'entrée de la Faculté, en plus du personnel du service intérieur largement mobilisé. La Faculté déploie les moyens possibles pour la sécurité, avec les contraintes budgétaires, mais la meilleure arme est la vigilance que nous pouvons exercer les uns pour les autres.

« Conseil en formation restreinte »

- **Dépassement d'heures complémentaires**

Le Doyen propose que le Conseil de gestion vote sur le dépassement des plafonds d'heures autorisés.

Le Conseil de gestion entérine ces heures complémentaires

La séance est levée à 12h20.



**Le Doyen
Christian VALLAR**